

Paris, le 29 OCT. 2015

3 avenue Victoria  
75184 PARIS Cedex 04  
Standard : 01 40 27 30 00  
Télécopie : 01 40 27 55 77  
D.2015-5832

Note à l'attention de

Mesdames et messieurs les directeurs de groupes hospitaliers,  
d'hôpitaux hors groupe hospitalier, et de pôles d'intérêt commun

---

LE DIRECTEUR GENERAL

Objet : **Vigilance quant aux relations entre représentants syndicaux**

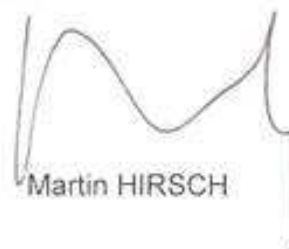
Dans le cadre des négociations menées avec la CFDT sur l'organisation et le temps de travail, qui ont conduit à la signature d'un accord le 27 octobre 2015, les représentants CFDT m'ont fait part de propos particulièrement hostiles tenus à leur encontre, qui s'apparentent à des menaces ou des tentatives d'intimidations.

Ces faits ne sont pas acceptables. Je vous appelle donc, ainsi que vos équipes, à la plus grande vigilance à ce sujet : aucun dérapage ne doit être toléré, et les actes de violence verbale, voire physique, devront être traités avec la plus grande fermeté.

Si des incidents devaient se produire, je vous demande donc d'en faire part immédiatement au directeur des ressources humaines ainsi qu'à mon cabinet, et de prendre bien évidemment les mesures conservatoires qui s'imposeraient.

J'ai assuré à nos interlocuteurs que, comme tout agent de l'AP-HP victime d'actes de violence dans l'exercice de ses fonctions, les victimes éventuelles recevraient toute la protection nécessaire de la part de l'institution.

Je vous remercie par avance de votre vigilance.



Martin HIRSCH